



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenues :

- le 1^{er} juin 2021, le Règlement modifiant le Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des installations de production et de distribution d'eau potable au réservoir Saint-Jean et décrétant un emprunt à cette fin de 30 000 000,00 \$ (2019, chapitre 65) afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt et de revoir la nomenclature des travaux à l'annexe I (2021, chapitre 87) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 17 septembre 2021;
- le 6 juillet 2021, le Règlement autorisant la construction d'un trottoir sur le côté nord de la rue Bellefeuille entre la côte Richelieu et la rue Louis-Julien et décrétant un emprunt à cette fin de 200 000,00 \$ (2021, chapitre 103) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 17 septembre 2021.

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 29 septembre 2021.

M^e Yolaine Tremblay, greffière